



INTRODUCTION GENERALE

Poursuivant l'objectif de réduction des déficits publics, le Premier Ministre a annoncé un budget 2014 en baisse, la baisse des dépenses touchant pour moitié les collectivités, pour moitié l'État. Mis à part le ministère de l'Emploi, la plupart des ministères subiront des coupes. L'Éducation, ministère prioritaire verra son budget reconduit. Mais le projet de loi de finances, en prévoyant de maintenir pour la quatrième année consécutive **le gel du point d'indice pénalise l'ensemble des fonctionnaires** et notamment nos professions qui connaissent déjà des difficultés de recrutement. Certes, les deux sessions de concours organisées cette année afin de pourvoir au maximum les postes ont permis de recruter davantage que les années précédentes mais des problèmes de recrutement persistent ; Dans le second degré, ils se traduisent par des postes non pourvus en mathématiques, lettres classiques, allemand, anglais ... **Quant aux stagiaires issus des concours 2013**, ils ne bénéficieront que de trois heures de décharge pour la formation contrairement aux dires du Ministre, il y a un an. Or, si l'on veut développer les qualifications, il est nécessaire d'investir dans la formation et la recherche, de revaloriser les professions du second degré pour les rendre attractives.

C'est d'autant plus nécessaire, qu'en dépit des postes créés, les conditions de travail ne se sont pas améliorées dans les établissements, du fait de l'augmentation du nombre d'élèves et des effets de réformes comme celle des voies générales et technologiques du lycée.

Pour la rentrée 2013, 35000 élèves supplémentaires sont attendus dans les établissements et de nombreux problèmes se posent, des élèves demeurent sans affectation, d'autant que la multiplicité des situations des personnels (stagiaires, contractuels, EAP...) complique la confection des services. Quant à la vie scolaire, elle a été déstabilisée par la suppression d'environ 2000 postes AED et /ou assistants pédagogiques et l'attribution de contrats aidés ne peut jouer le même rôle.

La loi d'orientation et de programmation votée laisse de nombreux sujets en suspens, acte des créations telle celle du Conseil National des Programmes, sujet que le SNES a largement porté dans les concertations en insistant sur la rénovation des contenus d'enseignement. Elle ne porte, cependant, pas l'idée d'un continuum éducatif incluant lycée et enseignement supérieur. Elle ouvre aussi la porte à des expérimentations sur la structuration du collège s'inscrivant dans des logiques d'école du socle, dont rien n'a jamais prouvé l'efficacité pédagogique mais propice à une gestion des enseignants peu soucieuse du respect des statuts et qualifications.

Baucoup d'attentes donc, de la part de nos professions qui n'ont pas véritablement perçu les effets du changement ; Les chantiers ouverts l'an dernier sur le collège, l'éducation prioritaire et le décrochage en sont encore aux prémices de la réflexion. L'année 2013 doit pouvoir déboucher sur des propositions recueillant l'adhésion des personnels, personnels qu'il s'agira pour le Ministère de l'Éducation Nationale de consulter. **Quant au chantier sur les carrières et les parcours professionnels** qui débutera en septembre, il doit avoir comme ambition des améliorations sensibles des situations des personnels du second degré, laissés de côté lors des précédentes mesures.

Dans les mois qui viennent, le SNES s'emploiera à informer régulièrement les collègues de l'état des discussions en cours, fournira les analyses nécessaires et appréciera si besoin la nécessité de mobilisations ; Il entend porter son projet sur l'avenir du collège et amener très vite la question du lycée, reportée par le Ministre.

Dans le cadre de sa fédération, il mènera campagne sur le dossier des retraites, sujet central de l'automne, en développant les solutions alternatives à celles dégradant la situation des salariés et retraités et en recherchant des convergences.

Frédérique ROLET, Roland HUBERT, Daniel ROBIN
co-secrétaires généraux du SNES-FSU

